

FORMATION REGLEMENTATION DES ACT LAM LHSS

PUBLIC : Directeurs généraux, Directeurs administratifs et financiers, Comptables, Directeurs de l'offre de services, Directeurs d'établissements et services.

PREREQUIS : Être professionnel des ACT, LAM, LHSS et autres établissements médico-sociaux

MODALITES ET DELAIS D'ACCES : L'accès à cette formation peut être fait à l'initiative de l'employeur, par le salarié avec l'accord de ce dernier ou à l'initiative propre du salarié. Pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez nous faire parvenir le règlement de celle-ci dans les 7 jours suivant l'inscription.

FORMATEUR : Arnaud Vinsonneau, juriste en droit de l'action sociale et médico-sociale, formateur, consultant

DUREE, DATE: 2 demi-journées- 8h : les 7 et 8 octobre 2021 de 9h00 à 13h00

LIEU : *par vidéo-conférence*

COÛT DE PARTICIPATION : 150 euros (*350 euros pour les non adhérents*)

MODALITES D'EVALUATION : QUIZ

INFORMATIONS : pour toute question supplémentaire, veuillez contacter Mme Suely Gentier – suely.gentier@sante-habitat.org – Tél. : 06 33 82 17 52

Objectifs de la formation : s'approprier les évolutions récentes dans la législation, la réglementation et la jurisprudence s'agissant des règles de création, de contractualisation et de tarification, de coopération et de contrôle et de fermeture des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Méthode pédagogique : Apport théorique et cas pratique.

Capacités et compétences acquises : Maîtrise des différentes procédures d'autorisation, des pré-requis et des points principaux à travailler en CPOM, Capacité à cerner certaines dépenses rejetées ou acceptées par le juge de la tarification et les enjeux et outils des démarches de coopération.

PROGRAMME :

7 octobre – 9 :00 à 13 :00

Introduction,

9h-9h30 : Tour de table des participants et de leurs attentes

9h30-11h15 : Autorisation

Les nouvelles exceptions à la procédure d'appel à projet

Le point sur les opérations concernées ou exonérées de la procédure d'AAP

Les documents constitutifs d'une demande d'autorisation

Les délais de réponse du gestionnaire et des autorités administratives

Le contenu des arrêtés d'autorisation et leur contentieux

11h15-13h : Les CPOM, un outil qui se déploie de plus en plus

Qu'est-ce qu'un CPOM ? Quels changements induit-il ?

Le contenu d'un CPOM

Comment se préparer pour bien négocier son CPOM ?

Les points de vigilance dans la négociation et le contenu du contrat

8 octobre – 9 :00 à 13 :00

9h-10h30 : Tarification : les enseignements de la jurisprudence de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale

Le point sur les dépenses de personnels, d'investissement, de reprises de résultats...telles qu'éclairées par la jurisprudence de la CNTSS.

10h30-11h15 : Coopération

Les apports de la loi santé du 24 juillet 2019

Les changements opérés au statut des GCSMS par un décret du 20 août 2019

11h15-12h40 : Nouvelles règles de contrôle et de fermeture des ESSMS suite à l'ordonnance du 17 janvier 2018 et à son décret d'application du 17 décembre 2019

Les agents compétents

Les procédures à l'œuvre

Les missions d'enquête budgétaire et financière

Les suites du contrôle

12h40-13h : Conclusion de la journée et évaluation

INTERVENANT :

M. Arnaud VINSONNEAU, Juriste en droit de l'action sociale et médico-sociale, Formateur, Consultant Chargé d'enseignement vacataire auprès des Universités de Paris 2 Assas et Paris 9 Dauphine. Auteur des études ESSMS création et fonctionnement, droits des usagers, règles budgétaires et tarifaires, contentieux de la tarification et EHPA(D) du Dictionnaire permanent de l'action sociale et du Guide du Directeur des ESSMS (Directions éditions, groupe éditions législatives)

DIPLOMES :

DEA Droit de l'action sociale – Université de Poitiers – Novembre 1994

COMPETENCES:

- Expert du rôle des décideurs et financeurs des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Expert des règles de création, fonctionnement et financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux

EXPERIENCES :

1^{er} janvier 2012-aujourd'hui : Juriste en droit de l'action sociale et médico-sociale – Formateur - Consultant

Adjoint au Directeur général de l'Uniopss chargé du développement des relations institutionnelles de juin 2007 au 15 septembre 2011

Conseiller technique de l'Uniopss responsable du pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} juin 2007

Conseiller technique de l'Uniopss en charge du droit des institutions sociales et médico-sociales du 1^{er} juillet 1998 au 31 décembre 2005

Chargé de mission de l'Uniopss en charge de la tarification sociale et médico-sociale et de son contentieux du 15 novembre 1994 au 30 juin 1997